



MUNICIPALITE DE SALVAN



INTERDICTION GÉNÉRALE DE FAIRE DU FEU

L'interdiction générale de faire du feu en plein air jusqu'à nouvel avis a été décrétée sur l'ensemble du Valais.

Cette décision concerne également les feux d'artifice.

Il est demandé à la population de suivre strictement les consignes des autorités. Le danger est très fort et la pénurie d'eau vient s'ajouter à la problématique.



INTERDIT



Feux d'artifice



Feu en extérieur



Ne pas jeter les mégots de cigarettes et autres allumettes ou briquets



Gril à charbon



Foyer ouvert



Foyer renforcé



TOLÉRÉ



Gril à gaz ou électrique posé sur sol dur

En cas de dégagement suspect de fumée, merci de composer directement le 118

Nous vous remercions de votre compréhension et comptons sur votre collaboration.

Salvan, le 26 juillet 2022

Administration communale
Service technique

